Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/6161

11.10.2024

# DÉCISION DU CONSEIL

## du 8 octobre 2024

## portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour Malte

(C/2024/6161)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes [1], et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision (UE) 2022/832 [2], le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 mai 2025.

(2) Un siège de membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes est devenu vacant à la suite de la démission de M. Michael CAMILLERI.

(3) Le gouvernement de Malte a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Mme Annalise DESIRA est nommée membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de M. Michael CAMILLERI pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2025.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2024.

*Par le Conseil*

*Le président*

VARGA M.

---

[1] JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

[2] Décision (UE) 2022/832 du Conseil du 24 mai 2022 portant nomination des membres et suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (JO L 147 du 30.5.2022, p. 42).